

> Message du 14/05/14 16:42
> > De : "GUILLAUME Sylvie"
> > A : "electionseu2014@laposte.net"
> > Copie à : "contact@sylvieguillaume.eu"
> > Objet : RE: Vous engagerez-vous à lutter contre l'évasion fiscale ?
> >
> >

À l'attention des membres de la Plateforme européenne 2014

Madame, Monsieur,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre message attirant mon attention sur la lutte contre l'évasion fiscale et sur l'effet dévastateur des paradis fiscaux.

Aussi tenais-je à vous faire part de ma position sur cet enjeu important et apporter mon soutien aux 7 engagements que vous proposez puisqu'ils vont dans le sens de positions déjà exprimées par moi-même et mes collègues socialistes contre l'évasion fiscale.

Tout d'abord, je tiens à vous indiquer que mon Groupe politique a été le premier à soulever la question scandaleuse de la fraude et de l'évasion fiscales à l'échelle de l'UE. Nous avons défini une stratégie alternative et en février 2012, nous avons commandé une étude qui a révélé que la fraude fiscale coûtait aux gouvernements et aux contribuables européens 1 000 milliards d'euros par an. Depuis, la Commission et de nombreux autres organismes ont reconnu la véracité de ce chiffre. En mai 2013, le Parlement européen a adopté des propositions fortes visant à une répression sévère de la fraude fiscale, de l'évasion fiscale et des paradis fiscaux, afin de réduire de moitié la fraude fiscale à l'horizon 2020. Mais nous devons aller plus loin encore.

Au cours de cette mandature, je me suis personnellement engagée en faveur d'une révision des règles européennes en matière de blanchiment d'argent sale et de lutte contre la fraude fiscale afin que nos pays soient mieux armés pour assécher les sources des circuits financiers susceptibles de soutenir de nombreuses activités criminelles en Europe. Parce que le blanchiment d'argent est un vecteur majeur des activités criminelles et représente une menace des plus importantes en termes de sécurité intérieure et de stabilité économique, l'Europe doit agir. La menace terroriste est également là et doit conduire à accroître la surveillance des

circuits financiers susceptibles de la financer. Dans cette lutte, la surveillance des sociétés écrans est fondamentale car c'est derrière elles que s'abritent certains pour blanchir l'argent sale issu d'activités criminelles, et c'est pourquoi j'ai déposé des amendements pour la mise en place d'un registre public obligatoire, centralisé, et accessible au public, présentant les informations essentielles sur les bénéficiaires effectifs. Ce texte devra permettre de mettre un terme à l'anonymat des sociétés et des comptes offshore exploités par des fraudeurs pour dissimuler leurs transactions financières au sein de l'Union européenne. Les bénéficiaires ultimes de sociétés ou fiducies seront répertoriés dans des registres publics. En plus des banques et des institutions financières, les auditeurs, juristes, comptables, notaires, conseillers fiscaux, gestionnaires d'actifs, fiducies et agents immobiliers seront couverts par ce texte.

Par ailleurs, avec mes collègues socialistes, nous demandons la mise en place d'un FACTA (Foreign Account Tax Compliance Act) qui permettrait, comme ce que les États-Unis sont en train de mettre en place, l'échange automatique d'informations sur les entreprises qui déplacent leurs bénéfices dans des entités pour échapper à l'impôt.

En outre, je soutiens la mise en place d'une transparence comptable pays par pays appliquée à l'ensemble des compagnies multinationales indépendamment des secteurs d'activités concernés ; cette exigence de transparence accrue à l'égard du secteur bancaire a déjà été actée sous l'impulsion du Parlement européen lors de l'adoption en avril 2013 de la directive relative aux établissements de crédit et à la surveillance prudentielle (directive « CRD IV »). Je souhaite que la Commission européenne mette sur la table dès 2014 une proposition législative afin d'étendre les critères de transparence (identification des entités et leurs effectifs, chiffres d'affaires réalisés et impôts sur les sociétés versés au pays, montant des subventions perçues) aux autres domaines d'activités économiques et industriels.

Enfin, je tenais à souligner le fait que la Commission européenne a mis sur la table, le 16 mars 2011, une proposition concernant l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés qui ne répondait qu'à un seul objectif : créer un 29^{ème} régime fiscal en laissant aux entreprises multinationales l'opportunité de l'appliquer ou de lui préférer les dispositions du régime fiscal applicable. Sous l'impulsion des députés socialistes, le Parlement européen a rejeté ce projet d'optimisation fiscale et s'est prononcé le 19 avril 2012 en faveur d'une authentique assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés en Europe. La définition de l'assiette de l'impôt sur les sociétés doit notamment mieux intégrer la clé de répartition des résultats nets des entreprises obtenus entre les États et reposer sur les critères d'emplois, de chiffres d'affaires et d'actifs de la société. Afin de lever cet obstacle, il est indispensable que les États membres de la zone euro s'engagent sur la voie de l'harmonisation fiscale à travers l'adoption, dans un premier temps, d'une définition unique de l'assiette commune consolidée de l'impôt sur les sociétés puis d'une convergence des taux applicables aux bénéfices des entreprises établis dans l'Union européenne.

Au-delà de ces votes, de nombreuses mesures peuvent être prises dans le futur, parmi lesquelles je citerai le refus des avantages fiscaux aux transactions dépourvues de substance économique, la révision du délit de fraude fiscale en rendant sa sanction plus dissuasive et plus simple à mettre en œuvre, l'harmonisation du droit pénal de l'évasion fiscale dans l'UE, ou encore l'introduction de l'objectif de bonne gouvernance fiscale dans tous les textes, nationaux, européens et internationaux.

Vous pouvez compter sur l'engagement des élus socialistes pour soutenir tout renforcement juridique français et européen et toute coopération internationale renforcée qui permettra de renforcer la transparence de la finance et des comportements condamnables.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Sylvie Guillaume

Députée européenne

*Vice-Présidente du **Groupe S&D***

> >

> > Rue Wiertz, 60 - Bureau ASP 14 G 246-250

> > B-1047 Bruxelles

> > tel : +32 (0)2 284 54 33

> > fax : +32 (0)2 284 94 33

> > sylvie.guillaume@europarl.europa.eu

Permanence parlementaire

> > 1, place Louis Pradel F-69001 LYON

> > tel: +33 (0)4 78 98 74 23

> > contact@sylvieguillaume.eu

www.sylvieguillaume2014.eu